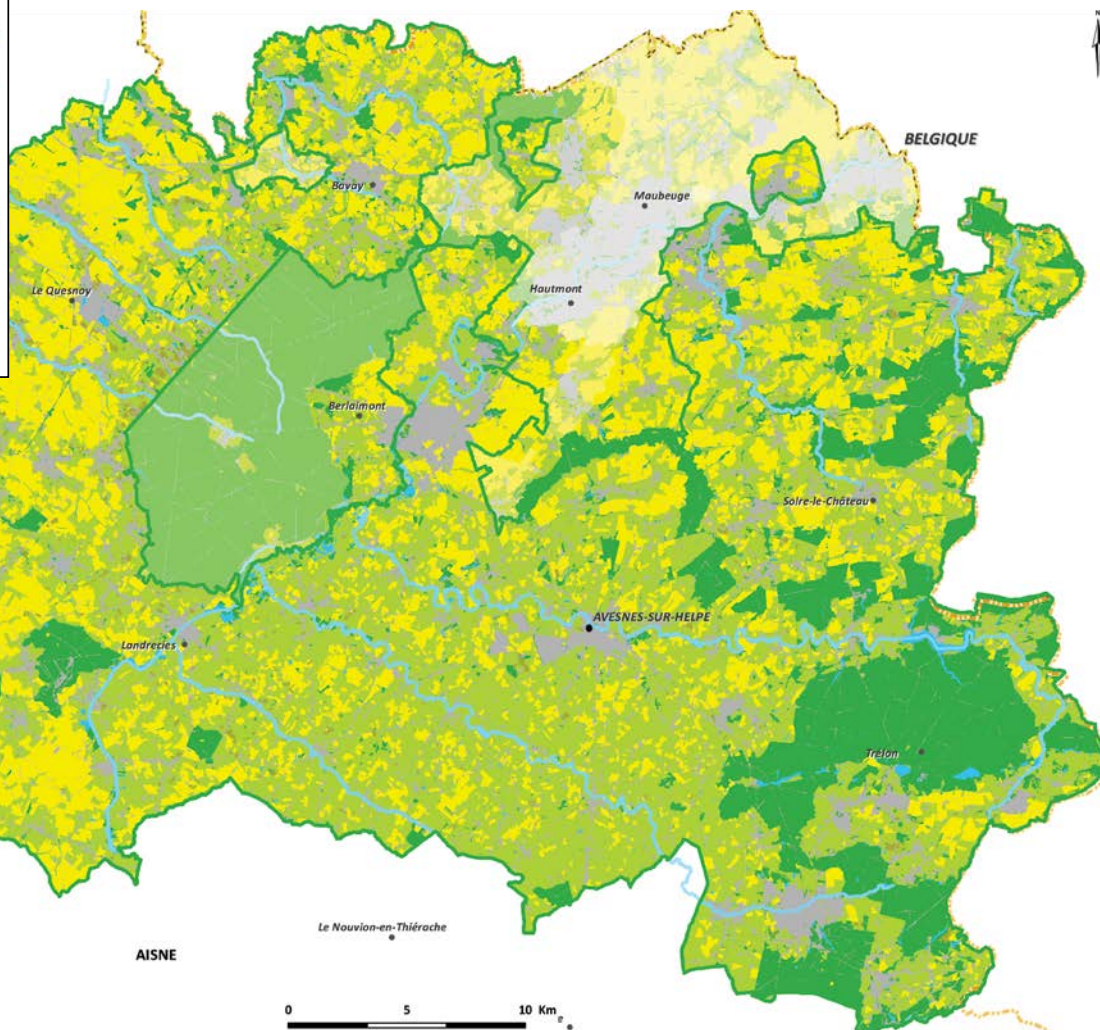
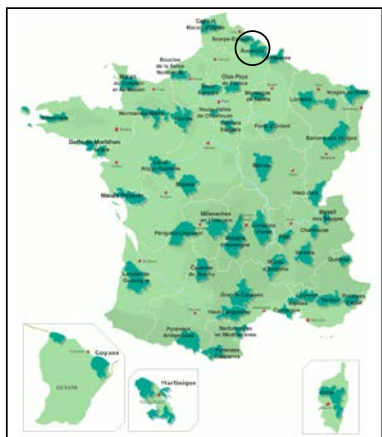


# Un Parc naturel régional : L'Avesnois

Le Parc naturel régional de l'Avesnois se situe au sud-est de la région Nord-Pas de Calais et compte un peu plus de 150 000 habitants. Un des enjeux les plus importants du Parc est la préservation et la valorisation du bocage à la fois « outil » de travail, support d'une agriculture d'élevage et facteur d'une production de qualité. En effet, le bois représente un enjeu économique très important pour le territoire, 24 chaudières « bois énergie » ont été installées ces dernières années.

- 138** communes\*
  - 124 021** ha
  - 157 151** habitants
  - 10 400** kms de haies bocagères
  - 17 920** ha d'espaces boisés
  - 2 500** km de rivières
  - 1 000** km de sentiers de randonnée
  - 75** producteurs bio
- \*138 communes classées en territoire de Parc naturel régional par décret du Premier Ministre. Parc créé en 1998, charte renouvelée en 2010 pour une durée de 12 ans.



## Témoignages

### Monsieur et Madame Lepage, Agriculteurs Bio à Cartignies

**Le Parc :** Comment avez-vous vécu l'arrachage des haies en 2001 suite au passage du gazoduc ?

**M. et Mme Lepage :** Très sereinement. Une convention de replantation ayant été signée préalablement avec les différents partenaires. Nous étions donc en totale confiance.

**Le Parc :** Comment étaient vos relations avec les techniciens de Gaz de France ?

**M. et Mme Lepage :** Nos relations étaient plutôt bonnes. Ils étaient attentifs à nos remarques concernant la nature des sols et nos attentes environnementales.

**Le Parc :** Selon vous, le Parc a-t-il joué son rôle ?

**M. et Mme Lepage :** Dans le choix des variétés, des essences des haies notamment, pour nous permettre de planter de l'aubépine (normalement interdite en raison du feu bactérien) et dans la mise en place des baillages.

**Le Parc :** Etes-vous satisfaits de son accompagnement ?

**M. et Mme Lepage :** Oui, il a joué son rôle d'intermédiaire, sans son intervention, nous pensons qu'il n'y aurait pas eu de replantation de haies.

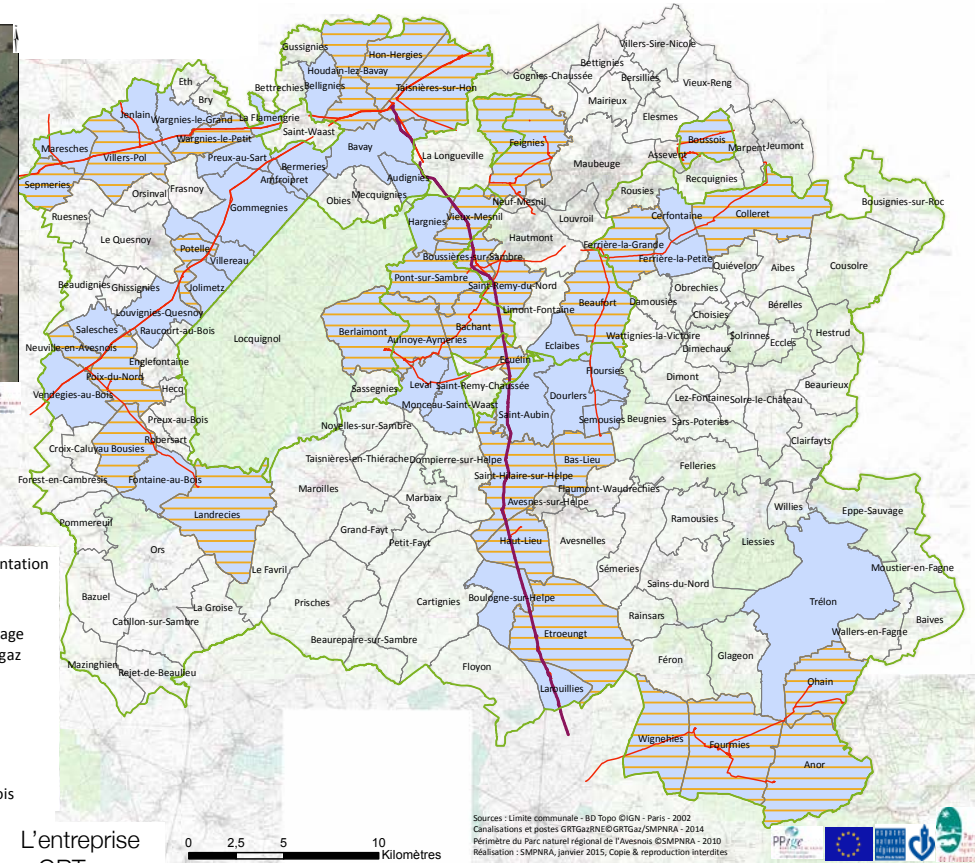
**Le Parc :** La replantation s'est-elle faite dans de bonnes conditions et répondait-elle à vos attentes ?

**M. et Mme Lepage :** Dans de très bonnes conditions, le taux de réussite fut de 100% de reprise. De plus, il y a eu un suivi dans le but de vérifier que tout se passe bien. Quant à nous, nous nous sommes engagés à maintenir la haie en haie basse pour répondre aux contraintes techniques de GRTgaz.

## Passage des canalisations GRTgaz sur le territoire du Parc



Le maillage du bocage à préserver



Pour en savoir plus sur la chaîne gazière : [http://atelierdespetitscurieux.fr/assets/files/GRTgaz/Poster\\_kit\\_Pedagogique.pdf](http://atelierdespetitscurieux.fr/assets/files/GRTgaz/Poster_kit_Pedagogique.pdf)

- Commune concernée par l'implantation d'au moins un poste GRTgaz (32 communes)
- Commune concernée par le passage d'au moins une canalisation GRTgaz (62 communes)
- Canalisation GRTgaz
- Artère des Marches du Nord Est
- Limite communale
- Parc naturel Régional de l'Avesnois

Les Agriculteurs    Activités rurales traditionnelles    L'entreprise GRTgaz



Une des missions du Syndicat mixte du Parc naturel régional est l'aménagement durable du territoire dont l'objectif est de concilier le développement économique et la préservation de l'environnement et des paysages.

## Glossaire

**Bocage :** On appelle bocage une région où les prés sont enclos par des haies ou des arbres marquant les limites de parcelles de tailles et de formes différentes, à l'habitat dispersé en fermes et hameaux.

**Charte :** c'est le projet de développement durable du territoire pour douze ans. Elle fixe les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour les mettre en œuvre. En bref, c'est elle qui fixe les « règles » du jeu. Plus de détails sur le site du Parc ([www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)).

**Conflit d'usage :** Opposition qui naît de la concurrence entre différents acteurs autour de l'utilisation d'un espace ou d'une ressource.

**Développement soutenable ou durable :** C'est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.  
Citation de Madame Gro Harlem Brundtland, Premier ministre norvégien en 1987

Une société soutenable est une société qui persiste et prospère, qui offre une grande qualité de vie pour tous ses habitants, de manière juste et équitable. Une société où les besoins de tous sont satisfaits, maintenant et demain, en respectant les limites des écosystèmes et ressources naturelles, dont toute vie dépend. Une société où les citoyens gardent la maîtrise démocratique du choix de leurs modes de développement. Définition proposée par la Fondation pour les générations futures de Namur, Belgique

**Essences locales :** plantes adaptées aux conditions de sol et de climat de la région Nord-Pas de Calais.

**Parc naturel régional :** Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

**Usager :** Personne qui a recours à un service, en particulier à un service public, ou qui emprunte le service public : les usagers du Parc naturel régional de l'Avesnois.

## À savoir

En 2000, un cdrom sur les parcs naturels régionaux a été réalisé grâce à un partenariat entre Espace naturel régional, Gaz de France et les Parcs naturels régionaux de l'Avesnois et de Scarpe Escaut.

En 2001, le passage du gazoduc « Artère des marches du Nord-Est » a entraîné l'arrachage de haies sur le territoire du Parc (2800 m de haies sur 14 communes). Pour compenser ces impacts, les services du Parc ont aidés Gaz de France pour replanter 4700 m de haies de novembre 2002 à avril 2003. 55 agriculteurs avaient, alors, accepté la restauration de leurs haies en signant une convention avec Gaz de France. Sur les conseils du Parc, 11 espèces différentes d'origine locale ont été plantées en fonction des milieux : charme, aubépine<sup>1</sup>, cornouiller sanguin, érable champêtre, viorne obier, prunellier, fusain d'Europe, et saule osier, saule blanc, bourdaine ou viorne obier en zone humide.

Aujourd'hui, une convention partenariale lie toujours le Parc naturel régional de l'Avesnois à GRTgaz<sup>2</sup>. Ainsi, les équipes de GRTgaz préviennent les services du Parc en cas d'intervention de leur part sur des canalisations (ex : travaux de sécurisation). Le Parc s'assure alors que les élus des communes concernées, les agriculteurs ou encore les services de la voirie (quand les travaux sont situés en bordure de routes) soient informés des travaux. Suite à cette mise en relation des différents acteurs, les services du Parc conseillent GRTgaz afin que les travaux aient le moins d'impacts possible sur l'environnement, respectent la réglementation et que les replantations conviennent aux agriculteurs.

En plus des canalisations, d'autres types d'installations sont présentes sur le territoire du Parc : la station de compression de Taisnières-sur-Hon et les postes de livraison (une trentaine au total). Le Parc réalise des plans de gestion et des schémas de plantation pour améliorer leur intégration paysagère (plantation de haies, de fruitiers...) et permettre une gestion plus écologique de ces espaces (gestion différenciée, installation de nichoirs...). Avant de procéder aux travaux de plantations, GRTgaz doit alors se concerter avec le Parc, la commune et le ou les agriculteur(s) concerné(s).

<sup>1</sup> Plantée avec l'autorisation du SRPV (service régional de protection des végétaux) car cette essence est sensible au feu bactérien  
<sup>2</sup> GRTgaz est une filiale de ENGIE et de la Société d'Infrastructures Gazières (SIG) créée en 2005 et qui gère l'acheminement du gaz à l'échelle nationale et européenne.